

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

Délibération	
N° 19.097.2	
En exercice	37
Présents	23
Votants	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

POLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - PORT DU CHICHOULET

**CAMPAGNE AU LABEL « PAVILLON BLEU » -
INSCRIPTION DU PORT
DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Date de la convocation : 23/05/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 29 mai à 19h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

11 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Odile CORBIERE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

Campagne au label « Pavillon Bleu » – Inscription du port dans le cadre de la délégation de service public

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu l'arrêté de création du Préfet de l'Hérault n° 93-I-1706 du 24 juin 1993 portant création de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne et les avenants successifs ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion du port départemental Le Chichoulet, signée le 6 juillet 2009 entre le département de l'Hérault et la Communauté de communes ;

Vu les statuts de la régie autonome du port départemental Le Chichoulet ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation 25 octobre 2018 ;

Vu le budget 2019 voté le 11 avril 2019 ;

Considérant que le « Pavillon Bleu » est un label environnemental et touristique attribué aux communes qui font des efforts en matière de gestion environnementale sur l'ensemble de leur territoire ; qu'il a été créé par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe en 1985 ;

Considérant que le « Pavillon Bleu » est aujourd'hui présent dans 46 pays sur tous les continents et qu'il est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable ; qu'il est garant d'une bonne qualité environnementale et que, hissé sur une commune, il véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs ; qu'en ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale pour un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses ;

Considérant que les ports de plaisance labellisés sont, quant à eux, des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité, que les plaisanciers ont accès à des aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, à des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux, mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux ; que les ports de plaisance labellisés « Pavillon Bleu » proposent des activités environnementales pour sensibiliser plaisanciers et visiteurs à la fragilité du milieu ;

Considérant que, pour obtenir le label, les collectivités doivent répondre à un certain nombre de critères en matière d'environnement général et d'aménagement, d'éducation à l'environnement, de gestion et qualité de l'eau, et de gestion des déchets ;

Considérant que le port est détenteur de ce label depuis 2012 ;

Considérant l'intérêt général environnemental que revêt ce projet ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 26 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. EMET un avis favorable au renouvellement à l'appel à candidature pour la campagne « Pavillon Bleu » de 2019.

II. AUTORISE le versement de la somme de 660 euros (six cent soixante euros) pour l'année 2019, représentant les frais de participation au dossier de candidature.

III. PRECISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALE  

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_09

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_09